Mardi, 2 octobre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 120.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne.	» fr. 40 c.
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 1er OCTOBRE 1849.

REPRISE DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE.

Il y a six semaines, les représentants du Peuple se sont octroyés un congé qui finissait aujourd'hui. La majorité qui avait voté la suspension des travaux législatifs était alors accusée de vouloir aller courir les départements pour réaliser de coupables espérances : la destruction de la Constitution, le renversement de la République. Ce n'était pas à tort que la France avait conçu ces soupçons ; nous avons vu la réaction à l'œuvre dans nos départements, tenter de faire émettre des vœux coupables par les conseils généraux.

La réaction a échoué presque partout.

Si bien que nos représentants, retrempés dans le sein de la population, nous reviennent, sans aucun doute, avec de nouvelles idées.

Pour la majorité de l'Assemblée, il est un fait désormais acquis : LA FRANCE EST RÉPUBLICAINE !

Si la majorité n'agissait pas en vertu de ce fait, il est évident pour tous qu'elle trahirait sciemment ses devoirs. Avant l'*intersession* il pouvait y avoir doute sur l'opinion du pays. Aujourd'hui, après l'échec que la réaction vient d'éprouver dans les conseils généraux, le doute n'est plus permis aux hommes loyaux.

Nous voulons croire à la sincérité de nos adversaires politiques, nous désirons même cette sincérité. Avant peu nous saurons à quoi nous en tenir.

Aujourd'hui, peu de choses se sont faites à l'Assemblée; il y avait du calme, chose rare : il semblait que les partis se recueillissent avant de tenter un suprême effort.

Pourtant, chose douloureuse à dire, 486 membres seulement étaient présents, et 53 ont eu l'impudeur de demander *un congé*, après un repos d'un mois et demi.

La question romaine est la première mise à l'ordre du jour : trois ministres sont venus successivement déposer des projets de loi, dans le but d'obtenir des crédits supplémentaires pour couvrir les frais et dépenses occasionnés par la destruction de la République romaine. C'est environ dix millions que demandent ensemble MM. les ministres des affaires étrangères, de la marine et de la guerre, sans préjudice du courant.

M. le ministre des finances, lui aussi, est venu demander sa part : il s'agit *du douaire de madame la duchesse d'Orléans* !..... La France républicaine est appelée à voter la liste civile d'un membre de la famille qui a ruiné la France ! Dérision !...

Un moment nous avons cru qu'un orage allait s'élever. M. Malardier a demandé à interpeller M. le ministre de l'intérieur au sujet du régime des prisons; il s'agissait d'un fait particulier, d'une plainte émanée d'un journaliste prisonnier dans la Nièvre.

M. Dufaure a trouvé que l'autorité avait bien agi. Pendant que M. le ministre était à la tribune, il aurait dû nous dire son opinion sur les affaires Furet, Collet, Bonnefond, le gendre de Pierre Leroux, etc., etc., etc.; il aurait bien dû nous dire aussi ce qu'il pense de la nourriture délétère qui est donnée aux détenus politiques. Comme il est probable, à en juger par son ton dégagé d'aujourd'hui, que M. le ministre approuve tout cela, il serait bon qu'il le dît, s'il en a le courage !

Nous ne parlons pas de M. de Tocqueville : il a lu son exposé des motifs, nos lecteurs le trouveront au compte-rendu. Il en résulte une chose bonne à constater : « C'est que l'état des négociations ne permet pas à la France de rappeler son armée. » L'habile politique, qui tue un allié naturel de la France, et qui ne parvient pas à s'entendre avec ses complices !

Pour juger M. de Tocqueville, nous voulons bien attendre les pièces dont il a promis la production.

Les journaux de ce matin ne contiennent sur les affaires de Turquie d'autres nouvelles que celles que nous avons publiées nous-mêmes, il y a deux jours. Les paquebots du Levant n'abordent ni à Marseille ni à Toulon que tous les dix jours. Il est donc matériellement impossible d'avoir des informations plus récentes.

Désireux que nous sommes de transmettre à nos lecteurs des faits et non des conjectures, nous attendrons que les paquebots du Levant nous aient transmis à cet égard des détails qu'on ne puisse pas révoquer en doute. Nous nous sommes bornés jusqu'à présent à constater la neutralité du cabinet français, les bonnes dispositions du ministère britannique et les exigences des empereurs d'Autriche et de Russie. Voyons maintenant jusqu'où pourront aller les concessions ottomanes et la longanimité française.

Les affaires de Rome prennent une très fâcheuse tournure. Le gouvernement en est très affecté, et cependant, nous assure-t-on, il ne veut céder ni à l'aveugle obstination de Pie IX ni aux menées absolutistes des cardinaux.

Le bruit même a couru aujourd'hui à l'Assemblée nationale qu'une division de l'ancienne armée des Alpes a reçu l'ordre de se tenir prête pour être embarquée à Marseille si des événements ultérieurs exigent cette mesure.

Mais tandis que le ministère veut poursuivre sa politique, l'Assemblée nationale veut, dit-on, dans cette question, suivre une politique toute différente. L'Assemblée veut forcer le ministère à rappeler toutes nos troupes de Rome, et à laisser le pape se débattre tout seul. Cette intention de l'Assemblée sera adoptée par la majorité lors de la demande des fonds nécessaires pour l'entretien de l'armée expéditionnaire à Rome.

Les derniers décrets du pape sont flétris par tous les journaux italiens. Voici comment l'amnistie est considérée à Rome même.

Rome, 21 septembre.

L'amnistie a produit le même effet qu'aurait produit une proscription. Le nombre des émigrants est énorme. L'acte de clémence, au lieu de rappeler de l'exil ceux qui s'y trouvaient, chasse en masse les Romains; parmi les plus connus, s'éloignent Masi, Morelli, Gaucci, de Pasqualis, Calderari et le vieux général Zamboni, coupable de s'être trouvé sur la place du Quirinal, le 16 novembre. Qui peut assigner un terme aux vengeances cléricales ?

Tout le monde est dans la douleur ; mais à cette douleur se mêle une rage concentrée qui a peine à se contenir. La cité présente l'aspect du silence, de la désolation et du désert. Une sorte de sourd frémissement annonce comme une tempête qui se prépare dans cet immense sépulcre.

L'herbe croît dans les rues; les boutiques se ferment, les lieux publics sont déserts; les théâtres ne sont fréquentés que par les Français.

La police fait sentir partout son action terrible; elle arrête la nuit, persécute le jour; les visites domiciliaires se succèdent sans interruption et s'exercent avec brutalité; les arrestations sans motif sont continuelles. Il n'y a peut-être pas une famille dans la bourgeoisie qui n'ait à déplorer le sort de quelqu'un de ses membres, victime de la clémence pontificale. L'ordre règne ici comme il régnait à Varsovie.

L'*Assemblée nationale* poursuit dans les lignes suivantes le cours de ses délations :

Il paraît que la rentrée de l'Assemblée nationale a créé quelques espérances dans une certaine fraction du parti démagogique. La réunion du *Châlet* d'aujourd'hui, défendue par l'autorité, n'était que le premier épisode des projets formés. On parle de correspondances assez graves échangées entre Paris et Lyon. Nous aurons sans doute occasion de revenir sur ce sujet.

On lit dans le *Démocrate du Var*, journal de Toulon :

L'ambulance que nous avons établie est ouverte jour et nuit.

On y trouve toujours des citoyens disposés à soigner leurs frères malades, ainsi que les médicaments propres à combattre efficacement le choléra.

Ces médicaments sont fournis gratuitement aux pauvres, qui trouveront même des secours pécuniaires, grâce à l'empressement des souscripteurs à venir en aide aux malheureux.

Nous ne saurions trop applaudir aux sentiments généreux qui ont inspiré au *Démocrate du Var* la mesure dont il est question dans les lignes qu'on vient de lire.

Le général Mycielski, un des officiers polonais les plus distingués du duché de Varsovie et de l'armée organisée par le grand-duc Constantin, vient de terminer ses jours dans les environs de Melun. Aide-de-champ du grand-duc Constantin, il n'hésita pas à embrasser la cause nationale et il donna des preuves nombreuses de son dévoûment, de sa bravoure et de ses capacités militaires, d'abord à la tête du 2e régiment de lanciers, et puis à la tête d'une brigade. Dans l'émigration, il consacrait une partie de sa fortune, qui heureusement se trouvait dans le grand-duché de Posen, à soulager les infortunes de ses compatriotes.

Bureaux et commissions.

On se rappelle peut-être qu'avant le départ des représentants pour les vacances quarante-cinq d'entre eux déposèrent une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 680,000 fr. à répartir entre les divers théâtres de Paris. Cette proposition a été envoyée à la commission chargée de donner son avis sur la prise en considération. Aujourd hui M. Thomine Desmasures, rapporteur de cette commission, a fait distribuer son rapport qui conclut à ne pas prendre, quant à présent, la proposition en considération.

L'Assemblée ationale est d'accord de ne pas changer le ministère. Cependant la majorité désirerait introduire dans le cabinet quelques légères modifications.

M. Napoléon Bonaparte a déposé aujourd'hui une proposition d'amnistie, tant pour la famille des Bourbons exilée que pour les insurgés de juin.

Plusieurs représentants de la droite ont déposé une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit annuel de 52,000 fr. pour frais de logement du vice-président de la République. Cette proposition, présentée le 11 août dernier, a été aujourd'hui distribuée aux représentants. Cette proposition en précède, dit-on, une autre tendant à augmenter de 800,000 fr. le traitement du président de la République.

On a distribué aujourd'hui aux représentants une proposition présentée par M. Roselli-Mollet sur les approvisionnements de subsistances, afin d'éviter le fléau de la disette. L'honorable représentant demande qu'une commission de quinze membres soit chargée de préparer et de soumettre à l'Assemblée un projet de loi concernant cette grave question.

A midi les abords du palais législatif étaient complètement déserts. Quelques oisifs se montraient à peine à de longs intervalles sur le pont de la Concorde. Dans les salles, dans les couloirs, aucune animation. A deux heures et quart le président Dupin s'est rendu à la salle des séances publiques, suivi des membres de son bureau, et au milieu de l'escorte ordinaire d'un détachement de vétérans et de gardes nationaux.

A trois heures et demie l'Assemblée est sortie de la salle des séances. Quelques groupes se sont alors formés dans la salle des Pas-Perdus. L'un d'eux se faisait particulièrement remarquer; il se composait de MM. Molé, Thiers, de Broglie et O. Barrot. Un grand nombre de représentants de la majorité s'efforçait en passant devant ces messieurs d'attirer leur attention par des saluts qui rappelaient les plus beaux jours de la monarchie. M. Pierre Bonaparte surtout a déployé en cette circonstance un empressement qui a dû aller droit au cœur du président des ministres.

M. Pasquier, l'ex-président de la Cour des pairs et archi-chancelier de France, vient, dit-on, de conclure incognito à Trouville un mariage avec une dame qui, dans un temps assez éloigné déjà, jouissait d'une certaine réputation de beauté.

La réunion dite du conseil d'état a essayé hier de se rassembler. Les membres présents étaient en trop petit nombre, ils ont dû s'ajourner. La séance ne s'est traînée ainsi qu'en simples conversations.

Néanmoins tous les membres présents ont émis sans exception l'avis qu'il est impossible de conserver le ministère actuel. Voici quelques noms qui ont été mis en avant.

MM. Molé, président du conseil, affaires étrangères;
Malleville, intérieur;
Montalembert, instruction publique;
Fould, finances;
Daru, travaux;
Baroche, justice.

Le bruit qui courait hier que M. de Lamoricière est de retour de son ambassade paraît se confirmer aujourd'hui. On dit, pour expliquer ce retour subit, qu'il a été déterminé par l'impossibilité où s'est vu le général de faire adhérer la cour de Russie aux propositions qu'il lui portait. M. Fialin de Persigny est, dit-on, également de retour.

On a avancé ces jours derniers que M. Oudinot allait être

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

DU 2 OCTOBRE 1849.

BENA-MOUDHI

A LA RECHERCHE DU BONHEUR DES PEUPLES.

(LÉGENDE ORIENTALE.)

Non loin de Dacca, sur les rives du Gange, habitait, il y a quelques années, un Indien dont la vie contemplative pouvait, par son uniformité, se comparer au cours du fleuve qu'il suivait des yeux depuis son enfance; il était heureux, toute la contrée enviait son sort, car il avait marié ses fils, et tous étaient possesseurs de vastes plantations qui ne laissaient rien à désirer à toutes les jouissances de la vie. Quant à lui, sa modeste maison était ombragée de palmiers, d'areks en fleurs, de bambous onduleux, de dattiers et de tous les grands végétaux qui donnent à l'Inde orientale cette physionomie particulière de richesses naturelles qu'on chercherait vainement dans d'autres climats.

L'eau pure du fleuve servait à ses ablutions; le riz de ses champs, les dattes exquises de ses vergers, les fruits les plus savoureux, les légumes sucrés, composaient sa nourriture; et le soir, quand le soleil s'inclinait, il relisait sous l'ombrage la grande morale des livres indous. Sa vie était donc douce comme ses mœurs, simple comme sa frugalité, sans ambition, sans envie, sans gloire ; mais par malheur pour sa tranquillité, il avait un voisin qui passait pour un savant, car il avait lu et étudié Confucius et Mengs-tseu, les plus grands moralistes et les plus grands philosophes chinois ; et puis il avait approfondi les traditions et les mœurs de tous les peuples.

Ce voisin lui fit entrevoir un jour qu'une instruction plus solide que celle des livres était celle que donnent tous les hommes réunis en société à quelque pays ou religion qu'ils appartiennent.

Tous les hommes sont frères, ajouta-t-il, et quel que soit leur langage, ils se comprennent par le cœur, car l'intelligence divine y a développé de bons penchants, de douces affections, comme le soleil développe dans la profondeur de nos forêts tous les parfums que nous respirons dans les brises de nos montagnes. Ah ! mon cher Béna Moudhi, ajouta le vieillard visiteur, si j'avais quelques années de moins et des jambes comme les vôtres, j'irais en pèlerin demander aux peuples du monde la sagesse qu'ils ont acquise dans leurs républiques, ce qui doit être la grande voix de Dieu sur la terre. Ce serait à vous de faire ce voyage. Vous reviendriez ensuite dans ces contrées où nos petits fils profiteraient des leçons de votre expérience; vous leur apporteriez le véritable *Bathmendi* des Persans, c'est-à-dire le bonheur.

A ces paroles Béna-Moudhi se sentit ému; quelques grosses larmes roulèrent dans ses yeux, en songeant que son pays lui devrait un jour la véritable sagesse et de bonnes lois. Cependant, observa-t-il au vieillard, la tâche est difficile, car les peuples sont aussi nombreux sur la terre que les grains de mil que nous jetons aux oiseaux, et leurs langues aussi variées que leurs gazouillements; quant à la sagesse de leurs républiques dont vous me parlez, et ce mot est profond, elle est peut-être aussi rare que les diamants dans nos sables. Croyez-moi, mon vieux voisin. « Il vaut » mieux être assis que debout, être couché qu'assis, dor- » mir que de veiller, et la mort est préférable à tout. »

— Cette maxime de l'Orient, reprit le vieillard, est la plus rationelle qu'aient imaginée les hommes, mais aussi la plus funeste, la plus immorale, car elle maintient la paresse, le mal, et n'aboutit qu'à un but qu'on atteint toujours assez tôt : cette maxime est un clou du cercueil où reposent la civilisation, les arts et l'industrie de l'Asie. Morts que nous sommes, on nous livrera pieds et poings liés aux Peuples qui ne suivent pas la maxime orientale, car il viendra un temps où la grande propérité des Peuples et des hommes sera basée sur leur activité sociale. Le *Frangistan* (l'Europe) l'apprendra sans doute à nos successeurs, car dans cette contrée, sous une peau plus blanche que la nôtre, quoique cela n'y fasse rien, il doit se trouver quelques cœurs d'hommes.

— Ainsi donc, mon ami, je vous engage à voir le monde; vous êtes jeune encore, vous parlez les langues de l'Occident, votre esprit est ferme, votre âme est saine, votre famille est heureuse, et ces palmiers embelliront votre gracieuse habitation, ces fleurs la parfumeront. Allez interroger vos frères de l'univers; demandez-leur s'ils s'aiment entre eux; et, si je meurs pendant votre voyage, j'entendrai votre réponse dans le ciel.

A ces paroles, le vieillard quitta Béna-Moudhi, qui ne put fermer la paupière de toute la nuit : une voix intérieure semblait lui dire que le temps d'agir était venu, car il pensait à ces milliers d'intelligences malheureuses qui réfléchissent chaque jour, qui ne demandent pas mieux que de s'entendre, de communiquer leurs pensées à ceux qui les comprennent.

A son lever Béna-Moudhi pensa que le vieillard avait raison, qu'il fallait étudier les mœurs de tous les Peuples, visiter tous les malades atteints de la misère et leur administrer des remèdes.

Le brave Indien rêvait déjà la panacée morale universelle ! Sa pensée s'arrêta surtout à ces milliers d'hommes si différents de couleurs, d'habitudes, de religions, de mœurs, de vêtements, et qui sont cependant les fils d'un même père, les enfants de la grande famille humaine ! Alors sa maison lui parut trop petite, ses fleurs étaient sans parfums et sa famille peu de chose dans les masses, car il commençait à chercher en idée le bonheur du monde.

Le bon Indien était absorbé dans ces réflexions philantropiques lorsque les pas d'un cheval se firent entendre et qu'au bout de l'avenue de cocotiers qui menait à l'habitation il aperçut un officier anglais. L'officier allait de Calcutta dans le haut Bengale; il demandait l'hospitalité.

La réception fut toute fraternelle : Béna-Moudhi mit en pratique la morale qu'il avait formulée en théorie.

Pendant le déjeûner la conversation roula sur les idées nouvelles de l'hôte hospitalier ; l'officier les partagea, et, pour lui prouver sa reconnaissance, il lui fit en partant cadeau d'un livre européen traduit en bengali, et qui commence par cette phrase si connue des chrétiens :

« Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait. »

L'officier anglais, qui avait fait de longs voyages, y avait ajouté de sa main un commentaire.

« Ce divin principe de toute morale est écrit par Dieu dans le cœur de tous les hommes : c'est le mot qui unit la grande famille, ce mot que doit répéter le frère au frère, le siècle au siècle, un pays à un autre pays. On me l'a dit en Europe et chez les sauvages de l'Afrique; je l'ai entendu au Japon, on me l'a répété au Thibet ; un mandarin à qui je demandais ce qu'il y avait de plus beau dans les gros livres de sa bibliothèque, me répondit : « Une phrase que vous saviez étant tout petit enfant. » Et il me lut ces mots qu'on trouve dans les livres de Confucius :

« Ce qu'on ne désire pas pour soi-même, qu'on ne le fasse » pas aux autres. »

Au Sénégal, avait encore écrit l'officier, j'entendis un vieux Yolof qu'entouraient de nombreux enfants terminer un long discours qu'il leur faisait par ces paroles que je reconnus aussitôt :

« Si un chapeau te blesse, ne l'enfonce pas dans la tête de » ton voisin. «

— Quelles maximes divines ! s'écria Bena-Moudhi ! Il n'y a rien de si beau dans tout ce que j'ai lu et je veux, pour ma part, aider à mettre tout cela en pratique; ma résolution est prise, j'irai embrasser tous mes frères de l'univers.

Trois jours après, il alla faire ses adieux à sa famille, qui pleura, à quelques voisins qui le crurent fou, puis il se rendit chez le vieillard qui lui avait inculqué tout le délire humanitaire de son imagination.

Il le trouva dans une salle toute parfumée de fleurs de papayer, de mougris et de mangoustan, et entouré de jeunes Indiens, qui lui récitaient tour à tour les plus belles pages du *Veda*, le livre sacré des Brahmes.

— Je vous ai deviné, fit le vieillard en le voyant.... Vous partez, car vous m'avez compris ?

envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur, et M. l'archevêque de Paris à Naples pour une mission diplomatique particulière. Cette nouvelle est aujourd'hui complètement démentie. Mais on annonce comme certain que, par suite de la tournure que prennent les choses à Rome, une division de l'armée des Alpes a reçu l'ordre de se tenir prête à alle renforcer l'armée expéditionnaire de la Méditerranée.

On se rappelle que le 11 août dernier M. Boulay (de la Meurthe) adressa à M. le président de l'Assemblée une lettre par laquelle il reconnaissait que, nécessaire dans un logement de l'Etat, ce crédit devenait inutile dans sa modeste habitation; qu'il ne serait qu'un moyen de l'enrichir, qu'en conséquence il déclarait le refuser.

Si cette proposition est présentée, nous verrons si les dispositions de M. Boulay (de la Meurthe) ont subi quelques changements à cet égard, et nous aurons sans doute à en apprécier les motifs.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

ETATS GERMANIQUES.

La *Gazette des postes de Franefrot* public le projet mis en avant par la Prusse pour la fondation d'un nouveau pouvoir central provisoire tel qu'il a été communiqué officiellement, le 19 août, à M. de Biegeleben par le ministre des affaires étrangères de Prusse :

« Art. 1er. L'Autriche et la Prusse conviennent d'un intérim et le proposent aux autres gouvernements. Aux termes de cet intérim, le pouvoir central de la confédération allemande est confié aux deuxdites puissances jusqu'au 26 mai 1850, si toutefois on n'a pas réalisé plus tôt la Constitution définitive.

» Art. 2. Le but de l'intérim es le maintien de la confédération allemande, comme unic a fondée sur le droit dee gens, dans le but de garantir l'indépendance et l'inviolabilité des Etats qui en font partie, et de maintenir la sureté intérieure et extérieure de l'Allemagne. (Acte fiual de Vienne, art. 1er.)

» Art. 3. Durant l'intérim, l'affaire de la constitution allemande, et particulièrement la fondation d'un Etat fédéré restreint, reste livrée à la libre concertation des gouvernements. Il en est de même des affaires assignées par l'art. 6 de l'acte fédéral à la diète germanique.

» Art. 4. Si, à l'expiration de l'intérim, l'affaire de la constitution allemande, et particulièrement celle de l'Etat fédéré restreint n'est pas réglée, les gouvernements allemands s'entendront sur la continuation de l'arrangement provisoire.

» Art. 5. Les affaires dirigées jusqu'ici par le pouvoir central provisoire seront confiées, pour la durée de l'intérim, à une commission de l'empire pour laquelle la Prusse et l'Autriche éliront chacune deux membres, et qui aura son siége à Mayence.

» Art. 6. La commission de l'empire dirige les affaires en pleine liberté; mais elle est responsable envers ses commettants. En cas de parité des voix, la décision appartient aux gouvernements autrichien et prussien, qui, au besoin, auront recours à un arbitrage. Les affaires des ministères responsables sont soumises à des commissions, à la direction supérieure desquelles les membres de la commission de l'empire prendront part.

» Art. 7. Dès que ce projet aura obtenu l'assentiment des gouvernements, S. A. I. l'archiduc Jean déposera les droits et devoirs dont il a été investi, comme d'un dépôt national, entre les mains de LL. MM. l'empereur d'autriche et le roi de Prusse. »

PRUSSE.

PARLEMENT PRUSSIEN.

1re CHAMBRE. — SÉANCE DU 27.

Interpellations sur la flotte allemande.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'interpellation de M. d'Ammon, déposée sur le bureau dans la forme suivante :

1° Quelles négociations ont eu lieu depuis que la Prusse ne reconnait plus le pouvoir central, pour lui assurer sa part dans la flotte allemande ?

2° Quels faits sont connus au ministère au sujet de l'ordre donné à la flotte de se tenir prête à mettre à la voile pour le 15 octobre, et relativement au but de cette mesure.

3° Jusqu'à que l point le gouvernement de S. M., en conformité des droits qui lui reviennent, a-t il pris part à cette disposition?

4° Le ministère a-t-il employé ou se propose-t-il d'employer des moyens pour s'opposer avec énergie à cette mesure, et pour détourner de l'Allemagne les conséquences menaçantes qu'elle pourrait entraîner.

M. d'Ammon monte à la tribune.

Il expose que le bruit s'est répandu que la flotte allemande devait, le 15 octobre, quitter l'embouchure du Weser pour aller hiverner dans la Méditerrannée, où elle serait aux ordres de l'Autriche et de l'amiral danois qui commande la flotte autrichienne.

L'orateur demande comment la Prusse pourrait tolérer que la marine allemande, à la création de laquelle la Prusse a contribué pour la plus grande part, soit à la disposition exclusive du pouvoir central, que la Prusse ne reconnaît plus ?

Si la flotte allemande ne peut hiverner à l'embouchure du Weser, l'orateur propose de l'envoyer dans l'Oder ou sur les côtes d'Angleterre.

Dans le courant de son discours, l'orateur donne quelques détails statistiques. La flotte allemande se compose actuellement de trois frégates à vapeur, de quatre corvettes à vapeur et de 24 cononnières.

La Prusse a contribué à cet établissement pour 4 millions de thalers (12 millions de francs). L'Autriche doit encore 1,500,000 thalers, Bavière 600,000, la Saxe 198,000, le Luxembourg 41,000.

M. le ministre des affaires étrangères répond qu'en effet la direction de la flotte appartient encore actuellement au pouvoir central que la Prusse ne reconnaît plus; que pour faire cesser cet état de choses, des négociations sont entamées, à l'effet d'investir le Hanovre de la direction des affaires maritimes; qu'au surplus le gouvernement n'a encore aucune connaissance positive de l'ordre qu'on dit avoir été donné, et que, si cet ordre existe réellement, le ministère avisera.

POLOGNE.

Le deuxième verdict du jury de Posen, du 24 septembre, a mécontenté les autorités prussiennes de cette ville. Apeine l'abbé Prusinowski, accusé d'un délit de presse, fut-il acquitté qu'un autre accusé, contre lequel le procureur avait porté plainte pour cause de crime de lèse-majesté, fut de même renvoyé de l'accusation. L'accusation portait que l'accusé Baum s'était rendu coupable du crime d'offense contre la personne du roi en disant que l'adultère et l'ivrognerie avaient aidé le roi à l'acquisition du grand-duché de Posen. Plusieurs témoins ayant déposé que l'inculpé se trouvait dans un état d'ivresse au moment où il avait prononcé ces paroles blessantes, le jury l'a acquitté.

— On a remarqué, comme une coïncidence unique, que le même numéro qui avait gagé l'année passée le gros lot de la loterie l'a gagné aussi cette année.

HONGRIE.

COMORN. — On écrit du bivouac, le 21 septembre, au *Wanderer:*

« Plusieurs indices continuent à faire pressentir une capitulation prochaine. Hier nous arriva une députation de la forteresse sur trois chariots. Les plénipotentiaires furent conduits les yeux bandés au quartier, où il y eut grand conseil. On expédia beaucoup de dépêches. La députation, composée de cinq personnes, ne retourna dans la forteresse que dans la nuit. On assure avec certitude que la reddition doit avoir lieu dimanche, mais la même nouvelle a déjà tant de fois circulé qu'on ne peut plus la considérer que comme un bruit méritant confirmation.

» Depuis deux jours, nous sommes débarrassés des pluies qui nous ont fait beaucoup souffrir. Malgré quelques escarmouches journalières, il règne toujours une sorte darmistice tacitement consenti. On voit que, des deux côtés, on serait aise de ne pas en venir aux dernières extrémités.

Nos retranrhements sont à peu près terminés, et la plus grande partie de notre artillerie se trouve déjà en position. Nous attendons maintenant les Paixhans de Venise.

» Le camp présente un aspect des plus déplorables. Il n'y a presque pas de tentes, les soldats croupissent dans des trous creusés dans la terre humide, et couverts d'un toit de paille. Une hutte en planches ou une tente sont un luxe très envié.

» Le service est des plus fatigants. Une sextuple série d'avant-postes entoure le camp. Au Sandberg et aux retranchements d'Uz-Szœnie, on échange jour et nuit des coups de fusil.

» C'est de ce côté que commencera l'attaque, si elle doit avoir lieu. Pour emporter ce retranchement, il faudra sacrifier au moins 3 à 4,000 hommes. Une fois ce point emporté, on cherchera à tourner les autres retranchements et à détruire la tête de pont et le pont lui-même, au moyen de projectiles. Quant à donner l'assaut à la forteresse proprement dite, il n'y faut pas penser. On ne peut songer qu'à la détruire avec des bombes.

— On écrit de Comorn au *Lloyd :*

« Les conditions débattues pour la reddition n'ont pas encore obtenu nne haute ratification.

» En cas de rupture, on ne pourrait commencer le siége en règle qu'avec un nouveau renfort de 20,000 a 30,000 hommes.

AUTRICHE

Bohême. — Les Bohêmes appellent à leur aide le clergé évangélique pour reconquérir leur liberté politique. Un synode évangélique, composé de pasteurs slaves, réuni à Kles, a décidé, le 25 juillet, la réunion de toutes les sectes protestantes slaves, et leur organisation sur les bases de l'ancienne église bohême. Un de leurs pasteurs, nommé Kossuth, a rédigé le mémoire qu'une députation a porté à Vienne, pour demander au gouvernement l'autorisation des points décidés par l'assemblée de Kles. Le gouvernement a refusé.

— Un des principaux libraires de Prague, M. André, a été condamné par l'autorité militaire à six mois de prison dans un cachot.

— Le docteur Gabler, à Prague, a publié, le 24 septembre, une déclaration dans laquelle il s'offre à prouver que le soi disant protocole d'une conférence de M. Rieger dans l'hôtel du prince Czartoryski à Paris n'a jamais existé, et que, s'il y en a un, il a été rédigé à l'insu des parties intéressées.

ITALIE.

TURIN, 27 *septembre.* — Chambre des députés. Séance du 26. — La chambre s'est occupée dans cette séance du projet de loi sur les poids et mesures. Le député Josti voudrait que le terme de 1850, fixé pour la mise en activité du système métrique. fût reporté à une époque plus éloignée.

Le ministre des travaux publics, M. Galvagno, répond que toutes réformes ont leurs inconvénients, mais qu'il est des cas où il faut d'abord faire les institutions pour y façonner ensuite les Peuples.

Cette loi a été adoptée à la majorité de 101 voix contre 7.

La chambre discute ensuite la loi sur les douzièmes provisoires.

Elle a autorisé la perception des contributions directes jusqu'au 31 décembre, celle des contributions indirectes jusqu'au 1er novembre.

Un effort a été fait par le député Despine, pour obtenir que les contributions indirectes fussent mises à la disposition du ministère jusqu'au 31 décembre. Cet effort, accompagné d'un très long discours, est resté sans résultat.

Au commencement de la séance, un député, M. Defanti, a donné sa démission. Il ne peut se résoudre à voter la rançon de 75 millions imposée par l'Autriche au Piémont. Nous ne pouvons approuver M. Defanti. Il faut rester, si ce n'est pour faire le bien du moins pour empêcher le mal. La France n'a-t-elle pas payé, après 1815, une rançon de 1,800 millions aux chers alliés de la branche aînée ? Cela ne l'a pas empêchée d'être aujourd'hui en République.

—La commission nommée par la Chambre pour recevoir les dépouilles mortelles de Charles-Albert est partie pour Gênes avec son président, M. Lorenzo Pareto.

—Depuis plusieurs jours, James Rotschild, chef de la famille de ce nom, se trouve à Turin.

Toscane. — FLORENCE, 24 *septembre.* — Une amnistie très large, qui s'étendrait à tous les faits politiques, doit être bientôt publiée. Il n'y aurait que très peu d'exceptions.

— Les négociations pour un emprunt avec une maison hollandaise sont tout à fait rompues. Cette maison exigeait non seulement le monopole du sel et du tabac, mais elle demandait encore la garantie de l'Autriche.

Deux maisons françaises offrent aussi de l'argent à la Toscane. L'une est représentée par un certain M. Micard, l'autre par le receveur général de la Corse. Ces deux individus sont actuellement à Florence.

— Le chemin de fer de Sienne à Empoli va bientôt être mis en activité.

Etats romains. — ROME, 21 *septembre.*— Tous ceux que l'amnistie de Pie IX condamne à l'exil font leurs préparatifs de départ. Où iront-ils, que feront-ils? Cette amnistie ou plutôt cette proscription a jeté le deuil et l'affliction parmi le peuple; nul n'est sûr de rester dans l'emploi qu'il occupe; nul n'est à l'abri des vengeances, que l'inquisition ne rend que trop faciles.

Les Français crient contre l'amnistie; ils prétendent que le 27 tout sera résolu. Tout a été résolu pour nous, le jour où les Français ont mis le pied sur le territoire romain.

On a nommé pour commandants des nouveaux véiites pontificaux tout ce qu'il y avait de plus taré sous la police de Grégoire XVI.

21 *septembre.* — Il vaudrait mieux ne pas avoir donné l'amnistie, tant est sinistre l'impression qu'elle a produite, tant seront sinistres les résultats qu'elle doit produire. On aurait eu plus tôt fini en nommant ceux qu'on voulait amnistier. L'exclusion de tous ceux qui ont été compromis sous Grégoire XVI doit peupler les prisons, les cachots, les forteresses, les galères. Personne n'ignore que le gouvernement clérical, à cause de ses abus, a toujours engendré des conspirations. Il n'y a donc pas de famille si obscure qu'elle soit, qui ne se trouve compromise et qui n'appartienne aux catégories déterminées par l'amnistie.

Rome se trouve aujourd'hui dans une condition pire que les provinces. On prétend que le pape doit venir proclamer l'amnistie du haut du Quirinal ; mais il n'entend revenir qu'après le départ des troupes françaises. On dit même qu'il regrette tous les éloges qu'il a donnés à la France et les honneurs conférés au général Oudinot, qui les avait pourtant si bien mérités.

Cependant le bruit court que le pape veut accorder un pardon plus ample et plus généreux ; mais il en réserve les honneurs à l'Autriche. C'est l'un des derniers affronts que le pape réserve à la France et au président de la République française.

Etats napolitains. — NAPLES, 20 *septembre.* — On assure que le roi a arraché au pape la promesse de ne pas quitter Portici. La camarilla, d'accord en cela avec sa majesté, déclare hautement que le pape n'ira à Rome qu'après le départ des Français. Ces jours derniers, monsignor F... et monsignor C... ont écrit au journal l'*Univers* religieux et lui ont envoyé beaucoup de notes. On verra bientôt toute la presse jésuitique de l'Europe faire une croisade contre Louis Bonaparte.

Sicile. — NICOSIE (*province de Catane*). — Le 9 septembre, il y a eu une forte collision entre le Peuple et la troupe, à cause du rétablissement sur le droit de mouture. — Le roi de Naples cherche tous les moyens d'accabler ses sujets des charges les plus lourdes, et parce que les pauvres réclament l'exécution des promesses qui leur ont été faites à l'époque de leur soumission, on veut les exterminer. La ville a été mise en état de siége. On compte beaucoup de morts. Deux cents personnes ont été jetées dans les cachots.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — Le *Morning Chronicle* contient un article fort sévère sur le dernier *motu proprio* du pape. Il ne conclut cependant pas sur ce que la France devrait faire en ce moment; il se borne seulement à l'engager à se débarrasser au plus vite de la lourde charge qui pèse sur elle, la question romaine.

Le *Standard* se prend aux cheveux avec le *Times* sur la question de l'emprunt autrichien et de l'agitation que se propose de faire M. Cobden à ce sujet. Ce n'est pas que le *Standard* sympathise avec Cobden ou avec le *free trade* ; il lui convient seulement de se poser en sévère mora iste vis à vis du journal des grands capitalistes, dont les raisonnements sur cette matière reposent, dit-il, sur un principe qui justifierait tout pharmacien de vendre le plus de poison possible, au risque d'empoisonner des populations entières.

— Le choléra continue à décroître en Angleterre. Le *Standard* fait là-dessus une pieuse homélie, dans laquelle il gourmande les ministres de ce qu'ils permettent a certaines malles de se mettre en route le dimanche, et il ajoute avec orgueil qu'il faut leur rappeler que les Anglais sont des chrétiens, et non pas un peuple *comme les Français ou les Allemands.*

Le concile métropolitain de Paris.

Le concile a terminé sa session. Mais en attendant qu'il nous fasse connaître le résultat de ses travaux, nous allons ajouter quelques réflexions à celles que nous lui avons précédemment soumises.

Jusqu'alors nous n'avons traité que des questions de pure doctrine; nous descendons maintenant de ces régions supérieures pour entrer dans le domaine du culte et de la discipline ecclésiastique. Mais, faut-il l'avouer ? en posant le pied sur ce terrain, en promenant notre regard sur ce vaste champ hérissé de chardons et de ronces, nous éprouvons un moment d'hésitation. Avant d'y porter la faux, nous nous rappelons invonlontairement cette parabole de l'Evangile, où le maître d'un champ, sollicité par ses serviteurs d'en laisser arracher la mauvaise herbe qui étouffait le bon grain, s'y oppose en leur disant:

« Laissez croître le tout ensemble, de peur qu'en » voulant arracher la mauvaise herbe, vous n'arrachiez en même temps le bon grain. Mais quand le » temps de la moisson sera venu, je dirai aux moissonneurs: Commencez par couper l'ivraie; mettez-» la en bottes et jetez-la au feu. Quant au froment, » serrez-le dans mon grenier.

Et puis, nous sommes abasourdis des clameurs et des malédictions qui retentissent autour de nous: « Divulguer les abus, mettre au grand jour les mi-» sères et les plaies du clergé, c'est manquer à la » charité! c'est causer un scandale abominable! c'est » contrister le cœur des fidèles et remplir d'une joie » maligne les incrédules et les impies ! C'est fournir » des armes à l'esprit des ténèbres et de mensonge! » c'est ébranler le principe de l'autorité! En un mot, » c'est perdre la religion! »

Recueillons-nous un peu cependant, et voyons ce qu'il y a de vrai ou de faux au fond de ces bruyantes récriminations.

Découvrir la plaie, non pour l'irriter, certes! mais pour la panser, pour la guérir, est-ce donc offenser la charité? Attaquer franchement les abus pour les réformer et pour arrêter, s'il est possible, le débordement de scandale causé par ces abus, est-ce donc causer le scandale? Sacrifier une vieille masure en flammes pour préserver de l'incendie la maison voisine, est-ce donc être incendiaire? Amputer un membre gangrené pour conserver sain le reste du corps, est-ce donc commettre un meurtre?... La conscience et la raison répondent : non, mille fois non !

Mais nous contristons les fidèles et nous fournissons des armes aux impies.

Si les fidèles sont éclairés, ils voient tout aussi bien que nous les abus que nous signalons, et ils en gémissent à coup sûr profondément. Ce n'est donc pas nous qui les contristons, mais c'est la vue même du mal. Quant aux impies, nons ne voyons vraiment pas quelles armes ils pourraient trouver contre la religion dans des efforts tentés pour régénérer le culte de la religion. Les meilleures armes qu'on puisse leur fournir, il nous semble, ce sont précisément ces abus que nous voulons détruire et dont ils font en effet un si formidable usage. Briser l'épée de son adversaire dans ses mains, est-ce donc lui fournir des armes? Quel renversement d'idées!

Mais c'est ébranler l'autorité, perdre la religion!

O chefs aveugles et insensés, comme dit le Christ, *duces cœci et stupidi*, vous ne voyez donc pas que ce qui perd l'autorité, c'est l'abus même de l'autorité; que ce qui perd la religion ce sont les iniquités et les turpitudes qui se cachent sous son nom. L'autorité n'est pas dans la force, elle est dans l'ascendant moral qu'elle exerce sur les esprits. Voulez-vous rendre au clergé tout son prestige? Rendez-lui l'esprit de vérité, l'esprit de dévoûment, d'égalité et de fraternité, en un mot, l'esprit de l'Evangile, qu'il a perdu depuis si longtemps et sans lequel il peut bien encore

---

— Oui, répondit Béna-Moudhi en poussant un profond soupir; oui, je vais voir mes frères de tous les climats, leur proclamer vos principes et ceux que je viens d'apprendre, les faire mettre en pratique chez ceux qui les ont oubliés, leur prêcher vos doctrines, et je rapporterai plus tard, d ns mon pays, les grandes idées de fraternité qui cimentent l'union et le bonheur des Peuples.

A ces mots, le bon vieillard retrouva de l'énergie; il s'élança dans les bras de son ami, l'embrassa de toute son âme, et tomba dans une profonde rêverie.

— Que vous êtes heureux, dit-il, quand son émotion fut calmée! vous allez voir de grands Peuples, des hommes qui écrivent beaucoup de livres utiles, que l'imprimerie reproduit pour les temps à venir, des vaisseaux qui sillonnent les mers par un nouveau système aussi rapidement que l'oiseau franchit l'espace dans le ciel; un appareil dont je ne me fais pas d'idée et qui transmet les nouvelles avec la rapidité de la foudre; d'énormes voitures qui jettent du feu et de la fumée et qui dévorent le sol tremblant avec la vélocité des tempêtes; des navigateurs aériens qui se perdent dans les nuages et qui reviennent à la maison sains et saufs.

Au milieu de toutes ces merveilles physiques vous en rencontrerez d'un autre genre: ce sont les grands orateurs, les hommes à la parole facile, entraînante, des lèvres desquels découle la sagesse. S'aiment-ils entre eux, c'est ce que nous sommes curieux d'apprendre. Etudiez cela.

— Partez, mon cher Béna-Moudhi, ajouta le vieillard après une pause, et quand la science des Peuples aura orné votre âme de tous ses trésors, quand vous serez paré de la sagesse des nations, vous reviendrez près de nous, et fier de vos recherches et de vos immenses travaux, vous pourrez avec certitude nous répéter cette maxime de nos sages :

« C'est le labeur qui fait connaître la véritable valeur de l'homme, comme le feu développe le parfum de l'encens. »

— Si dans le cours de ces longs voyages vous rencontriez de ces hommes égoïstes qui résument tout dans ce mot affreux, MOI, qui, bien riches, ne vivent que pour eux et méprisent leurs frères dans l'infortune, n'oubliez pas de leur apprendre cette sentence connue des orientaux :

« Les grands fleuves, les gros arbres, les plantes salutaires, les gens riches et les gens de bien, ne naissent pas pour eux-mêmes, mais pour le salut des autres. »

—Oh ! que ces maximes sont belles, dit alors Béna-Moudhi plein d'enthousiasme et en sautant à son tour au cou du vieillard. Je n'en oublierai rien, je vous le jure, et dès demain sur un de nos légers *Dinguis-Wala* (1), je m'embarque pour la capitale des Indes;.... Rapide comme le Gange, dans trois jours je serai à Calcutta pour continuer ensuite mes investigations chez les autres Peuples.

Le vieillard ému lui donna sa bénédiction, les jeunes Indiens se confondirent en salamalecks et l'heureux propagandiste regagna son habitation où la nuit lui parut encore bien longue.

Le soleil colorait à peine de ses pâles rayons d'or, et dans lointain, la cime des montagnes de Bénarès, que Béna-Moudhi était sur le rivage du fleuve.

Un *bazaras* (2), un *dingui*, peu m'importe, cria-t-il aux *madjis* (3), qui attendaient sur la plage le moment où ils partiraient, emportant quelques *sarcards* (4), ou quelques riches banians du pays.

Atchia, atchia, sap (5), répétèrent plusieurs voix à la fois, nous partirons quand vous voudrez; mais en prenant la passe de droite pour descendre le grand bras de l'Hoogoly; car nous avons cent quarante lieues à faire, et le temps paraît incertain...t le prix, s'il vous Éplaît, seigneur; car vous êtes seul.

— *Cent roupies sicca* de la Compagnie (6), dit avec impatience Béna-Moudhi.

(1) Bateaux de plaisance qui font les voyages du haut Bengale à Calcutta.

(2) Bateau de charge prenant rarement des voyageurs.

(3) *Madjis*, canotiers, marins du pays.

(4) Hommes d'affaires, courtiers, interprètes, etc.

(5) Bien, bien, seigneur (Indou).

(6) La roupie sicca vaut 2 fr. 50 de notre monnaie, en tout 250 fr.

On s'embarqua.

Le *Dingui* navigua parfaitement, fit escale à Patna et trois jours après, filant un courant de quatorze nœuds, il mouillait à l'Esplanade, tout près du fort Wilhems.

Après avoir mis pied à terre et fait quelques pas sur le champ d'exercice qui mène au fort, Béna-Moudhi se trouva devant l'avenue si gracieuse d'architecture qui conduit au palais du gouverneur général des Indes. Là, il s'arrêta pour admirer l'ensemble et la corrélation des bâtiments qui composent, en vastes colonnades, les bureaux de la Compagnie anglaise.

— Me voilà donc, se dit-il, dans cette ville immense où toutes les nations du globe viennent tenter la fortune, au milieu de cette ruche laborieuse qui se renouvelle sans cesse comme l'eau des fleuves, comme les saisons succèdent aux saisons. Quelle forêt de mâts sur la rade ! Que d'activité, que de grandeur dans ces quartiers somptueux, et que de misère sur la rive que je viens de quitter il y a quelques instants !

Ces hommes de nations différentes, de tempéraments divers, travaillent tous cependant avec le même zèle sous ce ciel embrasé, comme s'ils voulaient hâter la marche du temps, et oublier dans leur activité de toutes les heures la rapidité des années... Mais c'est le progrès comme me l'a laissé pressentir le bon vieillard dont je suis les conseils. En vérité, on dirait que c'est ici, sous le portique de ce ciel, que tous les hommes, ayant reçu l'invitation de Dieu, s'assemblent pour assister au grand banquet qu'il donne chaque jour à ses enfants.

Au milieu de ces réflexions philosophiques, Béna-Moudhi arriva à l'hôtel modeste que les madjis lui avaient désigné en *Cossitollah*, tout près de *Terryti-Bazar*; il mangea peu, se coucha quand le soleil disparaissait à l'horizon, et ses rêves lui retracèrent encore le bonheur de tous les hommes vivant en société.

Cependant, au milieu de ces illusions nocturnes, une intuition de Brahma semblait lui dire :

Tu as vu déjà sur ton passage bien des pauvres, surtout des pauvres honteux, incapables au travail, les uns trop vieux, les autres infirmes ; ils ne peuvent venir prendre part au festin de la vie, à cause de leur compagne, la misère. Ils en ont honte, la rougeur se verrait trop sur leurs visages pâles et amaigris: ceux-là sont les véritables parias du monde, les déshérités de la société; leur nourriture habituelle est le mépris.

Sous l'impression de cette vérité Béna-Moudhi se réveilla.

Oh! oh! se dit-il, nous avons donc des frères si misérables! Patience, patience, fit-il en jetant un regard vers le ciel; avec la sagesse que je vais prêcher à tous ils seront bientôt comme nous autres et prendront part au banquet de la vie. Les hommes insensibles qui les repoussent seront peut-être à leur tour chassés de la table et chercheront à en ramasser les miettes; c'est cependant ce qu'il faudrait éviter. Je préférerais que les uns et les autres fussent égaux dans la somme du bonheur et que l'axiome du Véda fût suivi :

« Que les biens et les maux soient partagés entre les hommes, car ils sont frères. »

Après avoir déjeûné sobrement comme tous les Indiens déjeûnent, notre touriste philanthrope se fit conduire à la bourse, la bourse de Calcutta, dont celle de Paris n'est qu'une mauvaise parodie; et ce fut pour lui chose merveillause de voir se parler et s'entendre dans toutes les langues des hommes qui ne se sont jamais connus, jamais aimés. Ils cherchaient tous à se duper entre eux.

PLUCHONNEAU aîné.

(*La suite à demain.*)

chanter la messe dans ses antiques cathédrales, mais non y faire accourir comme autrefois les populations empressées.

Allons, allons, point de faiblesse, point de funeste condescendance! Aussi bien Christ nous a donné l'exemple : Lui, la douceur même, n'a-t-il pas fulminé les plus terribles anathèmes contre *les scribes et les pharisiens qui s'étaient assis dans la chaire de Moïse*? contre ces faux docteurs qui *prêchent* la vertu aux autres et *ne la pratiquent pas eux-mêmes*? contre ces *Rabbins orgueilleux qui aiment à étaler en public la magnificence de leurs vêtements, et à trôner aux premières places, dans les festins et les synagogues*? contre ces *hypocrites qui mangent en longues prières le bien des veuves et des orphelins*? *qui nettoient avec soin l'extérieur de la coupe et du plat et qui sont, en dedans, pleins de rapine et d'impureté, semblables à des sépulcres blanchis qui paraissent beaux au dehors et qui en dedans sont remplis d'ossements et de pourriture*?

Et le Christ ne s'est pas contenté de lancer des anathèmes, il a joint les actions aux paroles, et, saisi un jour d'une sainte colère, il chassa les marchands du temple à coups de fouet en disant : « *Ma maison est une maison de prières, et vous en avez fait une caverne de voleurs!* »

Une caverne de voleurs! Oui, c'est bien encore le mot que nous sommes tentés d'écrire sur les portes de nos églises catholiques chaque fois que nous sortons de ce lieu qui devrait être trois fois saint. Rien de plus révoltant, en effet, que ces exactions de toute sorte qu'il faut subir pour y remplir ses devoirs religieux. Il faut avoir sans cesse l'argent à la main. Vous n'êtes pas encore arrivé à la porte de l'église, que vous êtes assailli d'une tourbe de mendiants hideux et effrontés, qui pullulent autour du temple, parce qu'au lieu de la charité fraternelle on ne sait plus y prêcher que la froide et dégradante aumône. Vous entrez dans l'église : c'est le *donneur d'eau bénite*, mendiant officiel, portant même dans certaines églises aristocratiques la livrée de l'endroit, qui vous présente son goupillon d'une main, et tend l'autre pour recevoir votre offrande. Osez passer sans payer, ou trempez vous-même votre doigt au bénitier, et vous apprendrez jusqu'où s'étend la puissance du goupillon! Je vous conseille, si vous êtes bon paroissien, ou du moins si vous voulez passer pour tel, de vous *abonner* au plus vite, car il y a des abonnements pour ce péage, et, moyennant quelques sous par mois, vous verrez s'aplanir devant vous, comme par enchantement, toutes les routes de l'église... *jusqu'à la nef exclusivement*. La nef est une sorte de marché, car pour pénétrer dans cette enceinte, défendue par une barrière redoutable, il faut de l'argent, toujours de l'argent. Il y a là un fermier qui a loué l'exploitation de *ce parc* une somme énorme, et qui ne vous en permettra l'entrée que moyennant un prix qui varie selon le saint du jour ou le prédicateur de la station. Aussi le pauvre est-il rigoureusement exclu de cette enceinte, et comme elle embrasse toute la partie de l'église qui voit l'autel et le sanctuaire, il s'ensuit qu'il est obligé de chercher un coin derrière un pilier ou au fond d'une chapelle pour assister à l'office divin. Qu'il ait la témérité ou l'inadvertance de s'aventurer dans l'allée du milieu, vite on voit accourir sur lui un *gendarme suisse*, ou même un sergent de ville, qui chasse avec une indignation mal déguisée ce gueux dont les haillons sordides pourraient blesser les regards délicats des belles et aristocratiques paroissiennes. En revanche, il est parfaitement loisible à *milord* et *milady* de venir étaler devant le sanctuaire, et jusqu'au pied de l'autel, leur faste insolent et leur morgue britannique. Il est vrai qu'ils sont *amateurs* et qu'ils viennent admirer les beautés de l'église... Place donc aux fervents adorateurs de l'art.

Que vous êtes injuste! va s'écrier ce bon curé qui a eu l'ingénieuse idée de faire établir le long du mur latéral de son église *un banc* où les pauvres peuvent s'asseoir *gratuitement*. Vous voyez bien, nous dira-t-il, que nous nous occupons des pauvres et que nous cherchons à améliorer leur sort!... Le digne homme! Il a si peu conscience de la dignité humaine et de l'égalité évangélique qu'en vérité nous aurions scrupule de lui répondre. Nous préférons refouler au fond de notre cœur l'amertume de nos pensées.

Enfin, grâce aux tributs que vous avez généreusement acquittés sur votre chemin, vous voilà placé et assis confortablement. Vous voulez prier; mais vous êtes bientôt interrompu par M. le curé qui vient quêter pour *ses pauvres*, car il a *ses pauvres*, M. le curé, *ses bons pauvres* : voyez plutôt là-bas sur le banc qu'il leur a fait construire, comme ils ont l'air honnête et dévot! Puis, c'est M. le vicaire qui quête pour les frais du culte, M. le marguillier pour les pauvres, sans compter les associations, les confréries, les œuvres de piété ou de bienfaisance, qui ont chacune leur quêteur ou quêteuse spécial. Puis, viennent les dévotions particulières : les cierges qu'on fait brûler, les offrandes pour baiser la patène, pour adorer la croix, etc., etc. Partout, partout à côté d'une pratique de dévotion, une main, une bourse, ou un bassin qui sollicite votre aumône. Et comment veut-on après ce'a que le Peuple ait du respect pour le sacerdoce? Comment veut-on qu'il ne le regarde pas comme un métier, comme un vil trafic, et qu'il ne s'éloigne pas avec colère et bientôt avec mépris de cette boutique où l'on fait commerce de religion et de piété!

Mais que dirons-nous donc du trafic bien autrement scandaleux qui se fait à l'église, pour les messes de mariage et les enterrements? Que dirons-nous de ce tarif monstrueux, qui s'élève ou s'abaisse selon le degré de pompe et de solennité que l'on veut donner à la cérémonie? N'est-ce pas la consécration la plus formelle de l'inégalité et du privilége de la richesse? Car enfin, à qui le clergé fera-t-il accroire qu'il voit du même œil ces deux hommes, dont l'un est reçu avec honneur, au beau milieu du sanctuaire, pour lequel on déploie toutes les pompes de l'église, qu'on entoure d'un nombreux état-major de prêtres officiants ou assistants, et dont l'autre est reçu à la porte de l'église par un simple vicaire, qu'on fait entrer furtivement dans quelque chapelle perdue, et pour lequel on récite, à la hâte, quelques prières d'une voix monotone et ennuyée? Non, non, quelle que soit la force d'abstraction qu'on veuille bien accorder à la conscience humaine, elle n'ira jamais jusqu'à se représenter ces deux hommes si différemment accueillis, comme parfaitement égaux aux yeux de la religion. Et puis, qu'est-ce que l'égalité, si elle devait toujours rester sur la terre à l'état de pure abstraction et de conception philosophique? A ce compte, le despote le plus absolu pourrait, sans aucun inconvénient, se déclarer partisan de l'égalité; et, sans aller plus loin, Pie IX, de sanglante mémoire, Pie IX le bombardeur de *ses bien-aimés sujets*, nous en donnait hier un éclatant exemple dans son *motu proprio*, chef-d'œuvre d'hypocrisie et de mensonge.

Nous voulons donc, pour l'honneur de la religion, la suppression de *tout casuel* et l'établissement d'un cérémonial uniforme et gratuit pour les mariages et les convois, sans distinction entre les riches et les pauvres. Libre à chacun, en dehors de l'église, de déployer la pompe qui peut flatter sa vanité; mais au seuil de l'église, l'ostentation doit s'arrêter. C'est à la sainte égalité de recevoir l'hôte qui se présente et de l'introduire dans la maison du père commun.

Nous avons parlé d'abus connus de tout le monde : il en est qui, pour être moins notoires, n'en sont pas moins monstrueux. Nous voulons parler des *messes votives*. On sait qu'un grand nombre de personnes dévotes ont la coutume de faire dire des messes à *certaines intentions* pour obtenir de Dieu quelque grâce spéciale. Elles s'adressent pour cela au prêtre préféré, et comme tous ne jouissent pas du même crédit, il y a, dans la même paroisse, des prêtres qui sont surchargés de *commandes* et d'autres qui n'en ont pas assez. Il se fait alors une répartition des messes entre tous les prêtres d'une même paroisse. Mais bientôt le système s'étend sur une plus vaste échelle, les envois se font de paroisse à paroisse, puis de ville à ville et enfin de diocèse à diocèse. De sorte qu'une messe commandée à Paris, par exemple, se dit quelquefois à trente lieues de là! Notez que ces messes commandées sont payées d'avance, selon la générosité de la personne qui les demande.

A la rigueur, nous le savons, une personne pauvre pourrait en obtenir gratuitement; mais il faudrait bien peu comprendre la dignité humaine pour s'étonner que les pauvres n'usent pas de cette faculté. Et d'ailleurs on a bien soin de ne pas trop la divulguer parce que c'est une des principales ressources du clergé. Ainsi toujours, toujours le privilége, toujours l'inégalité, toujours le pauvre sacrifié au riche! Quel étrange renversement du principe évangélique!

Il y a donc là aussi une réforme radicale à faire, et, selon nous, la seule efficace serait de n'offrir le sacrifice de la messe que pour l'universalité des fidèles, sauf à chacun, en particulier, d'y attacher l'intention que sa dévotion lui inspirerait. Les mérites de Jésus-Christ ne doivent pas être le privilége de quelques-uns, mais la source commune à laquelle tous ont également le droit de puiser.

Nous aurions bien d'autres abus à attaquer; par exemple, les sermons de charité, les loteries au profit des pauvres, les messes en musique, toute cette pompe théâtrale empruntée au charlatanisme moderne pour attirer la foule par l'attrait du plaisir ou du gain, seul côté par lequel le clergé semble prendre à tâche de se mettre au niveau du siècle. Nous aurions désiré surtout traiter cette grande question de l'élection des évêques comme moyen de démocratiser le clergé et de rendre la vie à ce grand cadavre; mais tout cela dépasserait le cadre que nous nous sommes tracé. Dans un prochain numéro, et dès que nous aurons sous les yeux le texte des décrets votés par le concile, nous en donnerons une courte analyse et nous nous attacherons surtout à en bien faire ressortir l'esprit.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

Séance du 1er octobre.

A deux heures un quart, le président monte au fauteuil.

LE CIT. CHAPOT donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

L'Assemblée est assez nombreuse.

Le général Oudinot est à son banc.

Aucun ministre n'est présent.

L'agitation est assez grande, les groupes se forment, les conversations bruyantes s'engagent.

LE CIT. PRÉSIDENT. Cinquante trois membres ont adressé des demandes de congé ; je vais lire les noms et je renverrai ensuite ces demandes à la commission des congés. qui l'examinera.

Le bruit ne nous permet pas de saisir tous les noms, nous entendons cependant ceux des citoyens Pierre Bonaparte, de Lagrange, Arrighi de Padoue, Gustave de Beaumont, Lamartine, Baroche.

On procède ensuite à l'appel nominal pour le vote à la tribune.

Pendant l'appel nominal des ministres, arrivent successivement les citoyens Odilon Barrot, Dufaure, Lanjuinais, Tocqueville, Rullière, Tracy, Passy, Lacrosse, qui prennent place à leurs bancs.

Le citoyen Falloux est toujours absent.

On procède au dépouillement.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le nombre des membres présents est de 486. (Rumeurs.)

Il donne lecture d'une lettre adressée au président de l'Assemblée pour faire connaître le décès du citoyen Ravez, cette grande notabilité parlementaire.

LE CIT. TOCQUEVILLE, ministre des affaires étrangères. L'expédition de Rome a donné lieu à certaines dépenses qui n'avaient pas été prévues par la loi de finances du 19 mai 1849, et qui nécessitent la demande de crédits supplémentaires. Des projets de loi vont vous être présentés à cet effet par les ministres de la guerre et de la marine.

Le projet que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen a le même objet; il porte allocation d'un crédit de 140,000 fr. Nous devons faire remarquer à l'Assemblée que cette somme est destinée à couvrir non seulement les dépenses faites jusqu'à ce jour, mais encore les dépenses à faire jusqu'au 31 décembre prochain.

Le gouvernement de la République, vous le voyez, ne croit pas que le moment soit venu de rappeler des États romains l'armée que la France y a envoyée. L'examen approfondi des motifs pour lesquels l'expédition a été entreprise, des résultats obtenus et de l'état actuel des négociations, vous conduira, nous le pensons, à partager notre opinion.

En réclamant des crédits pour les trois derniers mois de l'année, nous cherchons à prévoir toutes les éventualités; nous vous demandons les moyens d'y pourvoir, sans renoncer cependant à l'espérance de terminer plus tôt une occupation qui a été glorieuse (rumeurs à gauche) pour notre armée, mais dont nous devons abréger la durée, autant que les intérêts politiques et l'honneur de la France nous le permettront.

Le gouvernement, désirant que toutes les questions qui se rattachent à l'affaire de Rome puissent être embrassées dans leur ensemble et vous être présentées sous leur vrai jour, vous prie de renvoyer à une commission spéciale et unique l'examen des trois projets de loi qui vont vous être présentés, et qui se rapportent à l'expédition d'Italie.

Le ministre donne ensuite lecture du projet de loi.

LE CIT. RULLIÈRE, ministre de la guerre, donne ensuite lecture des états de dépense, desquels il résulte qu'outre le crédit de 1,200,000 fr., il demande un crédit supplémentaire de 6,607,920 fr.

LE CIT. TRACY, ministre de la marine, donne également lecture d'un projet de loi, par lequel il demande un crédit supplémentaire de 1,945,200.

L'Assemblée renvoie ces divers projets dans les bureaux qui nommeront des commissions spéciales.

LE CIT. PASSY. Je présente à l'Assemblée un projet de loi portant autorisation de payer à Mme la duchesse d'Orléans le douaire qui lui a été alloué par la loi du 7 mai 1837.

Trois ou quatre voix à droite. — Très bien! — Le projet est renvoyé dans les bureaux.

Le même ministre présente :

1° Un projet de loi relatif au timbre des effets de commerce ;

2° Un projet de loi relatif à la révision quinquennale et obligatoire de la loi sur les patentes ;

3° Un projet de loi relatif à des crédits extraordinaires et supplémentaires pour le ministère des finances.

L'Assemblée donne acte.

LE CIT. MALLARDIER demande à adresser des interpellations au citoyen ministre de l'intérieur pour un fait relatif au régime des prisons.

LE CIT. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Je consentirais bien à répondre immédiatement à cette interpellation, mais l'interpellation est tellement générale que je ne suis pas sûr de pouvoir le faire.

LE CIT. PRÉSIDENT. M. Mallardier, voulez vous monter à la tribune et préciser le fait sur lequel doivent porter vos interpellations.

Voix à droite. — Non ! non ! c'est contraire au réglement.

LE CIT. MALLARDIER. Je vais préciser la question ; il s'agit d'un fait qui s'est passé dans la Nièvre :

Le 18 septembre, j'ai demandé à M. le sous-préfet de Château-Chinon l'autorisation de rendre visite à un ancien collègue, condamné à un mois de prison et 200 f. d'amende pour délit politique. M. le préfet m'a refusé cette autorisation.

Je demande à M. le ministre si ce refus est le résultat d'ordres ministériels, et comment, s'il a donné de pareils ordres, ils s'accordent avec le droit de l'humanité ?

Je lui demande pourquoi le sous-préfet, si le ministre ne lui a pas donné d'ordres de cette nature, s'est de son autorité privée permis un tel abus de pouvoir ?

LE CIT. DUFAURE. J'ignorais complètement le refus dont notre collègue vient d'entretenir l'Assemblée, mais je puis lui dire que sur ce point, si quelque chose doit être abandonné à l'autorité locale, c'est l'autorisation de visite dans l'intérieur des prisons. Et si, en effet, le sous-préfet de Château-Chinon, après avoir vu un condamné politique porté en triomphe à la prison, n'a pas voulu que ce triomphe se reproduisît dans la prison même, il a bien fait, et je ne puis qu'approuver complètement sa conduite.

Voilà tout ce que j'avais à répondre aux interpellations que vous avez entendues.

LE CIT. MALLARDIER. Ce qu'on appelle triomphe consiste dans ce fait que sept ou huit amis du condamné sont allés le conduire à la prison; mais M. le préfet n'avait aucune raison pour me refuser l'accès de la geôle.

L'incident n'a pas d'autre suite.

La séance est levée à 5 heures 1|2.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

(QUATRIÈME ARTICLE. — (Suite.) — *Voir notre numéro d'hier.*)

Les faits que nous venons de citer sont irrécusables, les conservateurs le savent aussi bien que nous; ceci ne les empêchera point de répondre que tout cela n'est qu'un tissu d'inventions anarchiques faites pour exciter la haine des citoyens les uns contre les autres et provoquer à la guerre civile ; ils affirmeront même, avec beaucoup d'assurance et accompagnement d'une quantité considérable de chiffres que, partout en France la position de l'ouvrier s'est améliorée : d'une part en ce qu'il gagne davantage, d'autre part en ce qu'il peut se procurer à meilleur marché la plupart des objets dont il a besoin. C'est du moins ce qu'ont déclaré le *Constitutionnel* et son patron, M. Thiers.

Par malheur, quand on se donne la peine de descendre au fond des choses, on constate ce que valent les assertions de M. Thiers et du *Constitutionnel* ; exemple :

L'ouvrier gagne plus qu'autrefois ;

Depuis la création de la filature du coton en France, le prix de la façon a toujours été en diminuant. En 1811, il était de 10 fr. 76 c. par kilogramme; mais il s'est abaissé successivement en 1815 à 8 fr. 82 c.; en 1820, à 6 fr. 52 c.; en 1825, à 3 fr. 33 c ; en 1830, à 2 fr. 68 c.; en 1835, à 2 fr. 09 c.; en 1840, à 1 fr. 72 c.; en 1845, à 1 fr. 66 c., etc.

Voilà comme les salaires vont toujours en augmentant.

L'ouvrier peut se procurer à meilleur marché la plupart des objets dont il a besoin.

Autre assertion non moins fallacieuse que celle qui précède. « En moins de vingt années, dit M. Blanqui, la mécanique a privé de travail les 200,000 femmes qui filaient le chanvre et le lin. Le rouet et la quenouille ont été remplacés par des appareils formidables établis dans de véritables arsenaux, à la fondation desquels ont concouru des sociétés puissantes. » Il est vrai que ces 200,000 malheureuses avaient la satisfaction de voir mettre en vente des calicots à des prix très bas.

Mais quand le travail a disparu, que le salaire est nul, le meilleur marché n'est-il pas dérisoire?

Et surtout qu'on n'aille pas croire que la désolation qui règne parmi les ouvriers de la filature de coton est inconnue à ceux des autres industries.

Il y avait, il n'y a pas plus de dix ans, dans les campagnes de l'Alsace et dans le pays de Caux, une population laborieuse, qui tenait à la fois du cultivateur et de l'ouvrier; elle se composait des tisserands qui opéraient à bras la filature et le tissage du lin. Le produit de la journée était alors assez bon; avec un peu d'économie, le tisserand s'amassait une honnête aisance, et, quand le métier ne battait pas, il se rejetait sur les travaux de la culture; mais les grandes filatures, les grands établissements de tissage mécanique firent irruption dans le pays; les travaux disparurent pour le plus grand nombre, et, pour ceux qui conservèrent du travail, le salaire diminua considérablement; tel canton qui occupait, il n'y a pas dix ans, 5,000 métiers, n'en occupe plus aujourd'hui que 2,500.

De 2 francs le salaire est descendu à 75 centimes pour 15 heures de labeur par jour, et même à 40 centimes pour les ouvriers qui tissent le calicot uni; car n'ayant plus ni lin ni chanvre à tisser, les pauvres diables ont donné le coton en pâture à leurs métiers.

Voilà comment les salaires vont toujours en augmentant, et comment l'ouvrier peut se procurer à meilleur marché qu'autrefois la plupart des objets dont il a besoin.

Il est vrai de dire qu'il nous a été donné de voir cette année à l'Exposition du calicot à 35 centimes le mètre! A combien de milliers de gens ce bon marché coûte-t-il la vie? M. Thiers, qui se plaît tant aux mirages de chiffres, devrait bien se livrer à la recherche de cet important problème.

Et ce que nous avons dit des industries du lin ou du coton est également applicable à celle de la laine. Il y a bien encore quelques articles spéciaux, tels que les voiles de religieuses, admirables de finesse et de perfection, qui se filent encore à la main; mais sauf quelques rares articles, la mécanique a tout envahi. Le fileur et le tisseur de laine ont été atteints par les machines comme l'avaient été les fileurs et les tisseurs de coton. Pour eux comme pour les autres, il y a privation de travail ou abaissement de salaire.

Ajoutons comme complément à ce qui précède qu'il en est des industries agricoles comme de celles dont nous venons de parler. Les sucreries, les huileries, les distilleries, les féculeries subissent de temps à autre des perturbations profondes qui privent de travail des masses considérables d'ouvriers ou forcent le fabricant à baisser constamment ses salaires.

Il n'est pas une loi sur les tarifs de douane, pas un procédé de fabrication, dont la discussion ou la publication n'ait déterminé, dans l'une des industries que nous venons de citer, la production d'une perturbation profonde.

Le vice n'est donc pas spécial à telle ou telle industrie : l'organisation est seule coupable de tous ces désordres.

Quant à la soie, dont le dévidage s'opère à la mécanique, elle a résisté jusqu'à ce jour à l'accaparement des grands capitaux. Le tissage des étoffes de cette matière continue de se faire dans de petits ateliers épars, et par des métiers à bras qui sont la propriété des ouvriers qui les font marcher. Mais cet état de choses ne peut durer longtemps encore. L'Angleterre fait chaque jour d'immenses progrès dans cette industrie, qu'autrefois elle connaissait à peine; elle vient dans nos fabriques recruter les meilleurs ouvriers, et les capitaux de l'autre côté de la Manche ne sont pas ménagés pour nous livrer une concurrence qui forcera la main aux tisseurs français. Déjà la Grande-Bretagne, qui en 1824 ne possédait que 35,000 métiers, en possède maintenant 80,000. Il faudra donc suivre la voie de perfectionnement dans laquelle nous sommes déjà distancés, ou voir succomber notre industrie sous la concurrence étrangère.

Telle est la force irrésistible du progrès que, malgré la valonté la plus ferme, l'homme ne saurait longtemps lui faire obstacle.

CHARLES MARTIN.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui le tableau du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines. Le prix moyen du froment est arrêté, pour la première classe, section unique, à 16 fr. 16 c.; pour la deuxième classe, 1re section, à 14 94; 2e section, à 14 46; pour la 3e classe, 1re section, à 14 64 ; 2e section, à 16 55; 3e section, à 14 63; et pour la 4e classe, 1re section, à 14 fr.; 2e section, à 14 78.

— Il existe en ce moment à Paris quelques fabriques d'injures, de dénonciations et de calomnies qui font des envois quotidiens aux feuilles des départements. C'est surtout contre la Suisse que leurs batteries sont dirigées ; ces furieux voudraient déterminer le gouvernement à signifier au conseil fédéral l'ordre de chasser de son territoire les réfugiés qui y ont trouvé un asile. Nous nous dispensons de qualifier cette conduite. Il suffit de la dévoiler pour que l'opinion publique en fasse justice.

On a bien voulu nous indiquer le siége de deux de ces officines ; nous voulons bien ne pas les faire connaître, mais nous les engageons à laisser là l'odieuse besogne dont elles se sont chargées.

— Aujourd'hui, 1er octobre, après un mois de clôture, sous prétexte des vacances, la bibliothèque nationale a été rouverte à ses studieux habitués.

On espérait que, durant ce mois, on apporterait quelque amélioration à l'ancien service ; mais, comme dit Pierre Dupont :

« Toujours les abus règnent en maîtres. »

— On sait que le chemin de fer de Paris à Chartres ne transporte pas de marchandises. On dit, pour expliquer ce fait, que de puissantes compagnies de roulage sont parvenues, Dieu sait comment, à obtenir du ministère cette étrange faveur.

— M. Lamartine ne siégera pas de l'hiver à la législative. Son indisposition cérébrale nécessitera, dit-on, un traitement d'une longue durée.

— Une affiche placardée sur les murs de Paris annonçait ce matin la vente de l'*ordinaire* des forêts de Chantilly appartenant à MONSEIGNEUR LE DUC D'AUMALE. Nous pensions que les titres de noblesse et titres inconstitutionnels de par la loi n'avaient plus cours.

— La *Voix du Peuple*, nouveau journal démocratique socialiste, a publié ce matin son premier numéro.

— Un journal mensuel, avec ce titre *l'Anti-Conseiller ou le Conseiller républicain*, a fait paraître son premier numéro. C'est une réponse mensuelle aux attaques de M. de Lamartine contre la démocratie. La première livraison, éloquente défense des instituteurs, calomniés a eu un succès très brillant.

— La grande rue de Chaillot a été hier mise en émoi par un affreux événement. Depuis huit jours le concierge et les locataires de la maison n° 42 avaient cessé de voir M. N..., ainsi que sa famille, composée de sa femme et deux enfants. Comme M. N... est commerçant et exploite un fonds assez important dans la rue Saint-Honoré, son absence était naturellement expliquée. Néanmoins, le concierge de la maison étant venu à Paris, apprit que depuis plusieurs jours M. N... et sa famille n'avaient pas été aperçus. Le concierge, à son retour, appela le commissaire, et l'appartement fut ouvert. M. N..., sa femme et ses deux enfants n'étaient plus que des cadavres dans un horrible état de putréfaction. La femme et les deux enfants gisaient dans le lit; quant à M. N..., il était au milieu de la chambre; deux réchauds indiquaient par quel triste moyen toute cette famille était morte. On ignore complètement ce qui a pu pousser M. N... à accomplir sa funeste résolution.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« Des républicains du Mans avaient organisé, dans une commune aux portes de leur ville, un bal sous les aupices du *bonhomme Manceau*, publicateur populaire du département, qui défend côte à côte avec le *Courrier de la Sarthe* les principes démocratiques. M. Pance, ancien carbonaro, ancien républicain de la veille, aujourd'hui préfet de la Sarthe, a enjoint au maire de la commune où devait avoir lieu le bal patriotique *de défendre* au chef de l'établissement public où l'on devait le donner, de prêter la salle pour une réunion qu'il a considérée comme *compromettante pour la tranquillité publique*. Et le bal a été défendu sous peine de dispersion par la force.

Voilà un acte administratif de M. Pance qui dépasse tout ce qui avait été fait à peu près dans le même genre par les préfets de Louis-Philippe. C'est la loi contre les clubs que M. le préfet de la Sarthe invoque contre un bal!

— Notre ami et compatriote, Gustave Tandon, ancien gérant de la *Démocratie pacifique*, s'est, dit l'*Indépendant de Montpellier*, constitué prisonnier le 25 de ce mois.

Tous ceux qui, comme nous, ont justement apprécié les qualités de cœur et surtout la probité de cette nouvelle victime de la réaction feront, en songeant aux promesses de Février, de bien tristes réflexions.

Gustave Tandon va expier par un an de prison un délit de presse, et le *vertueux* Granier de Cassagnac, la plume *vendue* aux ministres prévaricateurs de Louis Philippe, est de nouveau rédacteur en chef d'un journal quasi-officiel.

— Le public de Lyon, à ce que nous dit le *Censeur*, a refusé, vendredi dernier, un pitoyable vaudeville intitulé : *Un socialiste en province*. Le peuple lyonnais est toujours le peuple démocrate par excellence.

— Un journal de Nantes annonce que le concile de la

province de Tours s'assemblera le 1er novembre prochain, à Rennes. Le nombre des assistants sera environ de quatre vingts, dont onze évêques honoraires ou en exercice, et cinq abbés mitrés.

Nantes eût été choisi comme point plus central pour la tenue du concile, si l'évêché de cette ville eût renfermé une salle assez vaste; à son défaut, on a dû se décider pour Rennes.

— La pétition du département de la Sarthe pour l'abolition de l'impôt des boissons se couvre de signatures. Nous sommes heureux de pouvoir constater l'empressement que les cultivateurs mettent à appuyer la demande à l'Assemblée législative du maintien de la loi votée par l'Assemblée constituante.

— Nous empruntons au *Démocrate des Hautes-Pyrénées* le passage suivant que nous extrayons du rapport du préfet au conseil général de ce département :

« Le conseil général avait voté en 1847, pour 1848, 2,523 fr. pour entretien des bâtiments de la préfecture, plus 1,500 fr. pour entretien du mobilier.

« Cette somme, qui devait servir à l'entretien de *toute l'année*, a été dépensée par le dernier préfet de Louis-Philippe *dans moins de deux mois*, c'est à dire du 1er janvier au 22 février 1848 !

« Et lorsque la République a envoyé ses commissaires, ceux-ci n'ont plus trouvé un centime pour l'entretien des bâtiments pendant les dix mois restant; à peine une centaine de francs restaient-ils pour l'entretien du mobilier pendant ce même laps de temps !

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

On assure, mais il n'y a encore aucun avis officiel à ce sujet, que d'ici huit à dix jours la malle-poste de Paris prendra la voie ferrée de Saumur à Angers, dont le trajet sera ainsi abrégé d'au moins une heure et demie.

— Le projet de rétablissement de l'impôt sur les boissons soulève, dans les campagnes, des réclamations unanimes. Toutes les transactions sur les vins sont suspendues, et les vignerons qui comptaient sur la vente de la récolte de cette année sont dans la gène et la désolation. Des masses de pétitions vont affluer à l'Assemblée. Les électeurs de la campagne se repentent bien aujourd'hui d'avoir ajouté foi aux promesses des royalistes, et d'avoir nommé pour représentants des blancs et des bleus.

— Vendredi, un malheureux événement est arrivé dans la commune de Pin-Balma, canton sud de Toulouse. Un ouvrier était occupé à vider un puits en réparation dans la propriété de M. Blanc jeune, lorsque la bâtisse s'étant écroulée, plusieurs mètres se sont entassés sur son corps. Une vingtaine de personnes de la commune s'empressèrent de lui porter des secours; mais leur inexpérience rendait la situation de l'ouvrier fort dangereuse ; alors on eut l'heureuse idée de requérir le concours du nommé Barthélemy Vignals, de Toulouse, exerçant la profesion de creuseur de puits et qui se trouvait en ce moment à Flourens.

Le sieur Vignals se mit à l'œuvre aussitôt. Il descendit résolument dans le puits où personne n'osait pénétrer, et qui a environ seize mètres de profondeur; à force de soins et d'activité, et malgré les dangers qu'il courait lui-même, il parvint à dégager l'ouvrier qui, par bonheur, respirait encore. Celui-ci fut trouvé accroupi sur ses jambes, le corps en avant; sa tête n'avait pas été atteinte, et les matériaux, dans leur chute, avaient laissé un vide qui lui a permis de respirer. Nous ne saurions assez faire l'éloge du sieur Vignals, qui a fait preuve, en cette circonstance, d'un grand courage et d'un grand dévouement. Il est à présumer que c'est grâce à son concours qu'on a pu rendre à la vie le malheureux ouvrier, qui est demeuré sous les décombres depuis sept heures du matin jusqu'à quatre du soir. Cet infortuné se trouve dans un état fort grave; cependant, on espère sauver ses jours.

Les belles actions sont l'apanage des hommes du Peuple, ce n'est point un réactionnaire qui se serait ainsi exposé à une mort presque certaine pour sauver un inconnu.

— L'abus des louanges tarifées a été, depuis quelque temps, poussé si loin qu'il a rendu même les éloges les plus modestes et les plus incontestables tout à fait impossibles, quand il s'agit d'une œuvre faite avec la dignité d'un homme sérieux. C'est pourquoi, ayant à annoncer le *Nouveau Monde*, nous nous bornons à constater comme fait que le journal de Louis Blanc obtient un succès dont chacun peut vérifier l'importance, et que le troisième numéro, qui a paru le 15 septembre, contient les articles suivants : 1° La Situation ; 2° Le Socialisme en projets de lois ; 3° Le Budget de la calomnie ; 4° Pages d'histoire de Février ; Journée du 16 avril ; 5° Organisation de la propagande socialiste ; 6° Congrès de la paix ; 7° Lettres aux citoyens Faure, Greppo, Nadaud ; 8° Mouvement politique du mois.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 1er octobre.

Avant la Bourse. — La rente avait éprouvé hier dimanche de nombreuses oscillations au passage de l'Opéra, elle avait fléchi à 87 80 (avec 75 c. de baisse sur la dernière cote); on avait repris ensuite à 88 10. On se préoccupait beaucoup des nouvelles de Constantinople.

Les nouvelles publiées ce matin par le *Journal des Débats* n'avaient pas paru de nature très rassurante et l'on était retombé à 87 40.

Bourse, une heure. — La liquidation se fait en pleine baisse; la rente 5 0|0 a fléchi à 87 85, mais elle a repris en quelques minutes à 88 35 pour fin octobre. Il y avait 10 à 15 c. de report.

Les préoccupations produites par l'ouverture de l'Assemblée ont contribué à écraser le cours de la rente.

On dit que les banquiers ne veulent prendre l'emprunt français de 200 millions qu'à 84 50, cours moyen depuis le mois de mars dernier. M. Passy voudrait le cours de 86.

Deux heures. — La rente est retombée à 87 90 et l'on s'est ensuite tenu aux environs de 88. Le report tend un peu à la baisse.

Trois heures. — La baisse a fait de nouveaux progrès pour la clôture, on est tombé sur le 5 0|0 à 87 70 en liquidation avec 1 fr. de report.

La rente 3 0|0 a varié au comptant de 55 à 55 25, et pour fin courant de 55 45 à 55 25.

Les actions de la banque de France ont fléchi de 10 à 2,325, les Quatre Canaux ont été cotés sans coupon à 1,080 et les obligations nouvelles de la ville également sans coupon à 1,135.

L'emprunt romain a fléchi de 1|4 à 77 3|4 ; le 3 0|0 espagnol était à 35; l'emprunt nouveau du Piémont à 8 70.

Le Nord a fléchi de 5 à 431 25; Vierzon de 335 à 300 ; Rouen, de 5 à 525; Versailles (rive droite), de 2 50 à 210; Bâle, de 1 25 à 101 25.

Après la Bourse, à 4 heures, on faisait 88 au 15 octobre.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars.	88 •	88 20	87 80	87 80	88 60
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	• •	• •	• •	• •	78 75
4 0|0 j. du 22 mars.	69 •	• •	• •	69 -	[illegible]
3 0|0 j. du 22 déc.	55 •	55 35	55 •	55 25	[illegible]
Action de la Banque.	2325 •	• •	• •	2325 •	2335 •
Obligations de la Ville	1090 •	1092 50	1090 •	1092 50	1092 •
4 canaux avec prime.	1080 •	• •	• •	1080 •	1105 •
4 can., Act. de jouis...	• •	• •	• •	• •	75 •
Bourgogne, j. d'avril.	• •	• •	• •	• •	940 •
Bourgogne, Act. de j.	• •	• •	• •	• •	55 50
Caisse hypothécaire..	• •	• •	• •	• •	137 50
Mine de la Grand'-Combe	• •	• •	• •	• •	• •
Zinc Vieille-Montagne	• •	• •	• •	• •	2775 •

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	• •	Belgique, Emp. 1840..	• •
Emprunt romain.........	77 3|4	Belgique, Empr. 1842.	• •
Emprunt d'Haiti.........	• •	Belgique, Trois 0|0......	• •
Espagne, dette active...	• •	Belgique, Banque (1835)	• •
Dette diff. sans intérêt..	• •	Deux 1|2 hollandais....	• •
Dette passive............	• •	Empr. portugais 5 0|0..	• •
Trois 3 0|0 1841..........	35 •	Emprunt du Piémont..	870 •
Dº Dette intérieure.......	• •	Lots d'Autriche..........	• •

CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT. Saint-Germain,	• •	• •	415 •
Versaille, R. D.	211 25	210 •	212 50
Versailles, R. G.	• •	• •	172 50
Paris à Orléans,	742 50	745 •	745 •
Paris à Rouen,	525 •	525 •	530 •
Rouen au Havre,	• •	• •	260 •
Avignon à Marseille,	• •	• •	222 50
Strasbourg à Bâle,	101 25	101 25	102 50
Du Centre,	300 •	300 •	303 75
Amiens à Boulogne,	• •	• •	170 •
Orléans à Bordeaux,	407 50	406 25	408 75
Du Nord,	433 75	431 25	437 50
Paris à Strasbourg,	350 •	352 50	351 25

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.

TARIF DES ANNONCES
DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

A PARTIR DU 1er OCTOBRE 1849.

ANNONCES-AFFICHES ET ANGLAISES,

JUSTIFICATION DE 5 COLONNES

SOIT CINQ LIGNES POUR TOUTE LA LARGEUR DU JOURNAL.

D'une à neuf Annonces en un mois.	**40 c.**	**la ligne.**
Dix Annonces et plus en un mois, ou une seule annonce-affiche au-dessus de 150 lignes.	**30 c.**	**la ligne.**
Réclames,	**1 fr. «**	**la ligne.**
Faits divers.	**1 fr. 50**	**la ligne.**

Les annonces affiches sont comptées sur le caractère de sept points, et les annonces anglaises sur le caractère de huit points.

Les insertions concernant les Adjudications, la Formation et la Constitution des Sociétés, les Appels de Fonds, les Convocations, les Avis adressés aux Actionnaires, les Ventes immobilières, expropriations, les Placemens d'hypothèques et les jugemens sont comptés indistinctement à un franc la ligne.